

Règlement I-Day

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables aux conventions d'affaires I-Day.

I. Présentation des I-Days

a. Objectifs

Les I-Days sont des journées investisseurs organisées et animées par Normandie Participations, structure régionale de prise de participations en capital dans les entreprises normandes, dans le cadre de sa mission d'animation de l'écosystème financier normand.

Les I Days ont pour objectif de mettre en valeur le dynamisme des entreprises normandes et de leur donner une visibilité en vue de leur permettre de trouver des partenaires financiers qui soutiendront leurs projets de développement.

b. Offre

Le Fonds d'investissement Normandie Participations sélectionne un cru d'entreprises normandes à qui il ouvre les portes de son réseau de l'investissement (Co-investisseurs et partenaires financiers) lors d'une journée investisseurs organisée le 8 février 2018 (I-Day).

Les entreprises sélectionnées par Normandie Participations se verront proposer un coaching visant à parfaire leur présentation pour leur rencontre avec les investisseurs et les partenaires financiers qui seront présents lors de l'I-Day.

Lors de cet évènement, les participants (Fonds d'investissement, Business Angels, banques et autres partenaires financiers) éliront les meilleurs projets d'entreprises. Les entreprises élues bénéficieront, sous réserve de co-investissement, d'un investissement de la part de Normandie Participations et seront présentées aux investisseurs parisiens, nationaux et internationaux en juin 2018.

II. Éligibilité

Les I-Days sont ouverts aux entreprises ayant leur siège social et/ou une activité principale en Normandie (départements 14, 27, 50, 61 et 76), ci-après dénommées « Candidats ».

A cet égard, peuvent être considérés comme candidats :

- Les PME* de moins de 250 salariés, ayant un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros.

*la notion de PM ne comprend pas dans cette éligibilité les commerces de proximité.

Pour être éligible, l'entreprise doit idéalement être à la recherche de fonds et prévoir une levée de fonds d'au moins 300 k€ jusqu' à un ticket de 3 Millions d'€.

Pour être éligible en tant que candidat « entreprise en développement » l'entreprise doit réaliser au moins 3 Millions d'€ de Chiffre d'affaires (sauf dérogation exceptionnelle).

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée.

III. Processus de candidature et de sélection

Le dossier de candidature est disponible sur le site de Normandie Participations : www.normandie-participations.fr, c'est également sur ce site que les candidats devront déposer leur dossier. La candidature devra être rédigée en langue française et dactylographiée.

La sélection sera effectuée en 2 temps :

a. 1ère phase : présélection

Les entreprises transmettent un dossier de candidature de 3 pages maximum ainsi que tout document pouvant servir d'appui. A partir des dossiers, 20 entreprises au maximum seront choisies à l'issue de cette présélection et devront préparer une présentation orale pour la deuxième phase de sélection.

b. 2e phase : sélection

Une présentation orale sera organisée pour chaque entreprise présélectionnée, un temps sera ensuite réservé pour les échanges avec le comité de sélection.

L'absence de présentation orale du projet d'entreprise par le porteur est un motif de non notation et donc d'inéligibilité aux I-Days.

Les entreprises seront alors évaluées de manière homogène, transparente et équitable par le comité de sélection constitué de Normandie Participations qui est un professionnel de l'investissement en haut de bilan.

Le comité de sélection n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

10 entreprises au maximum seront sélectionnées.

La réception des dossiers se fera jusqu'au **25 octobre** inclus. Passé cette date, aucun dossier ne sera accepté.

IV. Engagement des candidats

La participation aux I-Days implique l'acceptation par le candidat du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

Le candidat certifie satisfaire à toutes les conditions posées par le présent règlement et garantit respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement ainsi que la loi.

Le candidat s'engage à :

- Détenir les droits de propriété intellectuelle du projet réalisé ou être autorisé par les codétenteurs à se présenter à la Convention d'affaires I-Day. Les candidats garantissent les organisateurs de la Convention d'affaires I-Day de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats des travaux protégés.
- Sauf contre-indication expresse, à autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée à I-Day dans le respect du secret de la propriété industrielle et commerciale, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des I-Days et les décisions du comité de sélection,
- S'interdire toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation des manifestations.

En cas de sélection, tout candidat s'engage également à :

- Participer au coaching proposé en amont de la journée investisseurs I-Day,
- Présenter son entreprise et son projet de développement lors du I-Day le 8 février 2018 à Deauville,
- Présenter son entreprise et son projet de développement lors de l'évènement de juin 2018.

V. Calendrier

- Date du début de dépôt des dossiers : 25 septembre 2017
- Date limite de dépôt des dossiers : 25 octobre 2017
- Sélection des dossiers présentés au comité de sélection : 20 novembre 2017
- Comité de sélection : 7 décembre 2017
- Période de coaching : Du 11 décembre 2017 au 2 février 2018
- I-Day : 8 février 2018 à Deauville
- 2^{ème} phase de coaching : entre février et juin
- Finale : à Paris en juin 2018.

VI. Confidentialité

Le contenu technique des dossiers de candidature et les délibérations du comité de sélection restent confidentiels.

Les membres du comité de sélection et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidature sont tenus à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets et lorsque le candidat le mentionne expressément dans son dossier

Les organisateurs se réservent le droit de diffuser une information sur les projets sélectionnés (citation des projets, présentation de leur démarche,...) lors des manifestations en rapport avec les I-Days dans le respect des dispositions de l'alinéa précédent.

Les candidats renoncent, uniquement pour les besoins des I-Days, à revendiquer tout droit sur son image et acceptent par avance la diffusion des photographies et vidéos pouvant être prises durant les journées de coaching ou lors des I-Days.

Les obligations de confidentialité visées ci-dessus, ne sont pas applicables à tout ou partie du contenu du projet :

- qui sera accessible au public au moment où les candidats le révéleront aux organisateurs et membres du comité de sélection,
- qui après divulgation, sera porté à la connaissance du public autrement que par la violation d'une des obligations des candidats ou des organisateurs et membres du comité de sélection,
- dont les organisateurs et membres du comité de sélection pourront établir qu'il était en leur possession au moment où les candidats le leur ont divulgué, à condition toutefois qu'il n'ait pas été obtenu directement ou indirectement des candidats qui l'ont divulgué sous le sceau du secret,
- qui sera communiqué licitement aux organisateurs et membres du comité de sélection par des tiers sans obligation de secret, à condition toutefois que lesdits tiers ne l'ont pas obtenu des candidats directement ou indirectement sous le sceau du secret.

VII. Contacts

L'ensemble des informations relatives aux I-Days sont disponibles sur le site internet de Normandie Participations : www.normandie-participations.fr

Pour toute question et information complémentaire vous pouvez également contacter Normandie Participations.